

MBT



COMMUNIQUE N°001 MEF-SG

Report du délai de paiement des vignettes

Le Ministre de l'Economie et des Finances porte à la connaissance du public en général et des propriétaires de véhicules automobiles en particulier, que la date limite de paiement des vignettes automobiles, fixée au 31 mars 2024, est **reportée au 30 avril 2024**, sans paiement de pénalité.

Le Ministre de l'Economie et des Finances invite les contribuables concernés à observer strictement ce nouveau délai.

Bamako, le 03 avril 2024



Le Ministre,

Alousséni SANOU
Chevalier de l'Ordre National